

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Siège Social : 20 Rue des Entrepreneurs-ZI Charguia II-2035-Ariana

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société TGH à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi **06 Décembre 2023** à **11H** du matin au **Pavillon de Gammarth** situé à Avenue Ennozha, zone touristique de Gammarth, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2021.
2. Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2021.
3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2021
4. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021
6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
7. Affectation des résultats de l'exercice 2021
8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021
9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
10. Ratification de la Délégation des fonctions du président du conseil d'administration
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Siège Social : 20 Rue des Entrepreneurs-ZI Charguia II-2035-Ariana

La société Tawasol Group Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra 06 décembre 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés, réunissent % du capital social, approuve le mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2021

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaires statuant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2021, ainsi que les modalités relatives à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, d'une manière définitive, le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2021, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes, déclare avoir pris connaissance desdits rapports dans tous leurs détails.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports du Conseil d'Administration, des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes, approuve les États financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les états financiers individuels font apparaître des capitaux propres de **114 366 600 DT** y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **63 998 DT** et un total du bilan de **138 105 282 DT**.

Les états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres de **24 959 374 DT** y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à **1 903 377 DT** et un total du bilan de **172 320 537 DT**.

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 pour un montant de **63 998 DT** comme suit :

Résultat de l'exercice 2021	63 998,000
Résultat reporté	3 094 008,000
Résultat à répartir	3 158 006,000
Réserves légales	157 900,300
Résultat reporté	3 000 105,700

Cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le commissaire aux comptes **M.Moez BEN ALI** et ce pour les exercices 2022,2023 et 2024.

Cette résolution est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du décès du président du conseil d'administration Monsieur **Mohamed CHABCHOUB** survenu le **23/09/2023** et décide de ratifier la délégation de ses fonctions à M. **Ahmed CHABCHOUB**, conformément aux dispositions statutaires de la société.

Cette résolution est adoptée

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour faire tous dépôt et publications que besoin sera.

Cette résolution est adoptée